

Avis relatif au budget 2012 du service de médiation pour le secteur postal

Réuni le 5 juin 2012 en séance plénière, le Comité consultatif pour les services postaux a émis l'avis suivant sur le budget 2012 du service de médiation pour le secteur postal.

Le CCSP constate une augmentation du budget 2012 par rapport à celui de l'année 2011. Cette augmentation est liée à l'engagement de personnel supplémentaire.

Sensible à l'argument défendu par le Service de médiation pour justifier l'engagement de personnel supplémentaire (au cours des dernières années, plus aucun personnel n'avait été engagé malgré l'augmentation du nombre de plaintes), le CCSP émet un avis positif sur le budget 2012.

Par ailleurs, celui-ci avait reçu l'aval de l'Inspection des Finances.

Néanmoins, le Comité consultatif attire l'attention sur l'avis défavorable de bpost concernant ce budget.

L'avis de bpost s'exprime comme suit :

D'une manière générale, le budget 2012 représente une augmentation de plus de 13% par rapport au budget 2011.

Vu que la quasi-totalité du budget est à sa charge, bpost ne peut accepter une telle augmentation alors que depuis plusieurs années tous ses départements s'efforcent constamment d'améliorer leur productivité en comprimant les coûts et par conséquent les effectifs.

En ce qui concerne le détail des articles, bpost constate que pour certains de ceux-ci, le budget est toujours très largement supérieur aux dépenses des années antérieures.

Comme déjà signalé dans le passé, bpost est consciente que le système budgétaire en vigueur appelle une marge de sécurité mais considère que celle-ci est nettement surestimée pour les articles 521.040 ; 521.041 ; 522.02 ; 526.01/1 ; /2 ; /3 et 526.03 dont la marge cumulée représente 145% par rapport à la dépense la plus élevée des 4 dernières années.